



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°18-050418 : Mise en œuvre du programme LEADER dans la microrégion Est correspondant au territoire communautaire de la CIRest / Désignation d'un représentant communal au sein du comité de programmation du GAL FOR EST

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 29 mars 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 19

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 02

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le CINQ AVRIL à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Ghislaine DORO conseillère municipale à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM18-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Affaire n° 18-050418
Mise en œuvre du programme LEADER dans la microrégion Est
correspondant au territoire communautaire de la CIRest / Désignation
d'un représentant communal au sein du comité de programmation du
GAL FOR EST

Les Hauts de l'Est constituent un territoire particulièrement emblématique pour le monde rural réunionnais dont une partie significative bénéficie d'une reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La mobilisation de tous, en particulier des partenaires institutionnels à l'échelle intercommunale a été nécessaire afin de répondre à l'objectif pour 2014-2020, de permettre à un maximum de territoires ruraux des Hauts de s'inscrire dans le programme LEADER », sous l'autorité de gestion du Conseil Départemental de La Réunion.

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), financé par le FEADER offre l'opportunité d'accompagner cette ruralité à l'œuvre et contribuera à encourager et soutenir les initiatives et les projets portés par des acteurs des Hauts qui construisent les Hauts de demain. Ce programme pose avec beaucoup d'ambition, la nécessité de développer une gouvernance locale, associant les acteurs privés, représentatifs du monde rural, aux côtés d'acteurs institutionnels, dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement des Hauts de l'Est.

Sur le territoire des Hauts de la CIRest, c'est le groupement AD2R (Association Développement Rural Réunion) et la CIRest qui a été agréé pour animer et mettre en œuvre le programme LEADER qui contient 6 régimes d'aides pour les porteurs de projet privés (artisans, commerçants, agriculteurs et associations.).

Les mesures du programme LEADER sur les Hauts de l'Est sont les suivantes :

- Soutien et structuration du développement économique dans les Hauts (projets commerce, artisanat...)
- Soutien des démarches de diversification complémentaires à l'agriculture
- Insertion/entrepreneuriat des publics en difficulté
- Patrimoine et identité, savoir-faire et lien social
- Promotion et création culturelle dans les Hauts
- Sauvegarde et rénovation du petit patrimoine bâti et non bâti

Pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures pour les porteurs de projet, le Département et la Région ont créé en février 2018 un fonds de garantie permettant le versement de l'avance FEADER en faveur des projets LEADER. Avec ce fonds de garantie, le porteur de projet peut demander l'avance de 50 % du montant de l'aide européenne du programme LEADER. La gestion de ce fonds de garantie a été confiée à la SOFIDER.

Le Maire informe que la convention entre le Groupe d'Action Locale (GAL) FOR EST, l'autorité de gestion et l'organisme payeur ayant été signée le 14 décembre 2017, le programme LEADER dans l'Est va pouvoir entrer dans sa phase de programmation.

La Commune faisant partie de la CIRest, elle est également membre à ce titre du Comité de Programmation du GAL FOR EST.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM18-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

A cet égard, il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune au sein du Comité de Programmation du GAL FOR EST.

Par conséquent, le Maire propose **Madame DIJOUX Marie Josée conseillère municipale** pour représenter la Commune au sein du Comité de Programmation du GAL FOR EST et en cas d'empêchement **Monsieur ROBERT Jean Noël conseiller municipal**.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à L'UNANIMITÉ :

- **DÉSIGNE Madame DIJOUX Marie Josée conseillère municipale** pour représenter la Commune au sein du Comité de Programmation du GAL FOR EST et en cas d'empêchement **Monsieur ROBERT Jean Noël conseiller municipal**.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180405-DCM18-050418-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018